

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

La présente circulaire s'adresse à tous les établissements de l'enseignement de promotion sociale qui organisent des actions de formation co-financées par le Fonds Social Européen.

La circulaire 244 du 20 février 2002 (circulaire PS 388/02) concerne la procédure d'introduction des dossiers ainsi que les pièces justificatives à produire lors de la justification des dépenses auprès des autorités européennes.

Les informations récentes communiquées par l'Agence FSE impliquent d'adapter, de compléter et de modifier certaines de ces annexes.

Il s'agit en l'occurrence de :

- annexe 2 – demande d'agrément
- annexe 3 – confirmation d'action
- annexe 6 – tableau récapitulatif des stagiaires
- annexe 8 – document justificatif des coûts P.I.
- annexe 9 – récapitulatif des coûts P.I.
- annexe 10 – rapport d'activité
- annexe 12 – tableau d'amortissement
- annexe 13 – tableau récapitulatif des dépenses
- annexe 13bis – tableau des frais de déplacement

Ils sont à renvoyer dûment complétés selon le calendrier figurant à l'annexe 15 de la circulaire 244 au Centre de Coordination et de Gestion du Fonds Social Européen, Cité administrative de l'Etat – Boulevard Pachéco 19, bte 0 – B – 1010 BRUXELLES à l'attention du chargé de mission de votre réseau à savoir :

- pour l'enseignement de la Communauté française

Madame Marie-Pierre GROSJEAN
Madame Tatjana BLOMSTRAND
bureau 3029 – Tél. 02/210.58.45

- pour l'enseignement officiel subventionné

Madame Françoise HAUREZ
Madame Colette GERDAY
bureau 3013 – Tél. 02/210.58.80 et 81

pour l'enseignement libre confessionnelle et l'enseignement libre non confessionnel

Monsieur Stéphan WARLIMONT
bureau 3011 – Tél. 02/210.58.82

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à la présente.

La Ministre de l'Enseignement supérieur,
de l'Enseignement de promotion sociale
et de la Recherche scientifique

Françoise DUPUIS

Annexe 2

NB : le présent document est à utiliser pour toutes UF organisées à partir du 1^{er} septembre 2002.

Réservé CCG – FSE – EPS : n° d'agrément :

Annexe 2 : Demande d'agrément d'un projet d'action

1. Etablissement :
2. Matricule :
3. Adresse :
Rue :
CP et Localité :
Tél : - Fax :
Adresse électronique :
4. Pouvoir organisateur¹:
5. Réseau : Communauté française – CPEONS – FELSI – SeGEC²
Je soussigné(e),³, chef de l'Etablissement susmentionné,
introduis une demande d'agrément pour le projet d'action suivant :

6. Projet d'action N° du projet⁴ : W10000_ _
Contenu du projet d'action :
Formation organisée⁵:
Code :
Formation n°⁶ :
Organisation n°⁶ :
Niveau : ESI – ESS – Sup²
Nbre de périodes : en 2002 dont FSE 2002 ,
en 2003 dont FSE 2003
Nbre de périodes totales (2002 + 2003) : dont FSE (Coeff. : 50 % ou 100 %)²
Date prévue de début :
Date prévue de fin :

Cette UF a fait l'objet d'une subsidiation partielle lors de la période précédente : oui - non²

7. Budget

Budget	Année civile 2002 PPB + PFSE	Année civile 2003 PPB+PFSE	Total 2002/2003	Total FSE 2002/2003
Frais stagiaire (A)				
Frais de personnel Pédagogique (B)				
Coûts de consommation et d'équipement (C)				
Coûts indirects (D)				
Dépenses totales				

8. Partenaire(s) :

Date :
Signature :

(1)Uniquement pour l'enseignement subventionné.
(2)Biffer les mentions inutiles.
(3)Prénom et nom.
(4)Cfr tableau récapitulatif – annexe 1 page 2.
(5)Intitulé de l'UF et n° de code. Si le projet d'action ne prévoit pas de formation, joindre une description du projet en annexe.
(6)Cfr. numéro administratif de la formation tel que repris au document 2.

Cadre réservé au réseau

Le responsable du réseau susvisé certifie que le projet d'action décrit ci-dessus est conforme au projet global dans lequel il s'inscrit.

Il garantit par ailleurs que l'enveloppe budgétaire est suffisamment alimentée pour assurer la mise en œuvre de l'action.

Il invite dès lors le (la) chargé(e) de mission du réseau à présenter la demande d'agrément de l'établissement susvisé en tant que bénéficiaire final au CCG F.S.E. – E.P.S.

Date :

Signature d'un responsable
du réseau :

Annexe 3

NB : le présent document est à utiliser pour toutes UF organisées à partir du 1^{er} septembre 2002.

Annexe 3 : Confirmation ou annulation d'une action

1. Etablissement :
2. Matricule :
3. Adresse :
- Rue :
- CP et Localité :
- Tél : - Fax :
- Adresse électronique :
4. Pouvoir organisateur¹ :
5. Réseau : Communauté française – CPEONS – FELSI – SeGEC²

Je soussigné(e),,³ chef de l'Etablissement susmentionné, confirme l'organisation de l'action suivante² :
l'annulation de l'action suivante² :

6. Projet d'action

N° du projet⁴ : W10000__

Contenu du projet d'action :

Formation organisée⁵ :

Code :

Formation n°⁶ :

Organisation n°⁶ :

Niveau : ESI – ESS – Sup²

Nbre de périodes : dont FSE (Coeff. : 50 % ou 100 %)²

Date prévue de début :

Date prévue de fin :

Montant FSE :

7. Partenaires :

8. Documents à joindre :

- Dépêche d'agrément pour le projet d'action susmentionné.
- Le cas échéant, copie de la convention particulière passée avec le(s) partenaire(s).

Date :

Signature :

(1)Uniquement pour l'enseignement subventionné.

(2)Biffer les mentions inutiles.

(3)Prénom et NOM.

(4)Cfr tableau récapitulatif annexe 1 page 2.

(5)Intitulé de l'UF et n° de code. Si le projet d'action ne prévoit pas de formation, joindre une description du projet en annexe.

(6)Cfr. numéro administratif de la formation tel que repris au document 2.

Annexe 6

NB: document à utiliser pour les années 2002 et 2003

Nom de la formation : ANNEE 200 . . couverte par le subside 02-03

Nom Prénom	+/- 25 a	1,2,3 (1)	Exp Prof années (2)	Statut (3)	diplôme (4)	date d'entrée	date de sortie (5)	total heures formation	total heures exp prof 5/5	Total heures . . subs 02-03 (6)
							Total :		budget 02-03	

Explication de l'annexe 6

(1) la période d'inoccupation entre la date où elle a débuté et l'entrée en formation est de :

1 = de 0 à 10 mois

2 = de 10 mois à 2 ans

3 = plus de 2 ans

(2) le stagiaire a-t-il bénéficié d'une expérience professionnelle significative ? Indiquer la période en mois et année.

L'expérience professionnelle est considérée significative à partir de 3 mois consécutifs ou à la suite de différents intérimis ou remplacements de courte durée.

Les stages lors des études ne sont pas considérés comme expérience professionnelle.

(3) on entend par statut les catégories suivantes :

1 = CCI : chômeur complet indemnisé

2 = alloc att : en période d'attente

3 = CPAS : minimexé

4 = CPAS/C : chômeur indemnisé + complément minimex

5 = sans revenu

6 = autre à spécifier en annexe

(4) diplôme, veuillez vous référer aux catégories et sigles suivants :

1 = < CEB = n'a pas atteint le niveau étude de base primaire

2 = CEB = certificat d'étude de base primaire

3 = CESI = certificat d'étude secondaire inférieur

4 = CESS = certificat d'étude secondaire supérieur

5 = > CESS = enseignement supérieur

6 = autre à spécifier en annexe

(5) Pour les sorties avant le terme de la formation, donner en le motif dans le tableau de suivi.

En cas d'emploi, spécifier la nature

En cas d'orientation vers une autre formation, spécifier la nature et le lieu

En cas d'abandon, donner une explication

(6) total des heures pour l'année considérée, y compris les 5/5ème d'heures d'expérience professionnelle

Annexe 6 bis

NB: document à utiliser pour les années 2002 et 2003

Explication annexe 6bis.

En cas d'emploi, indiquer « E » + le code + fournir une attestation

Code : Temps plein = 1 Durée déterminée = 3
 Temps partiel = 2 Durée indéterminée = 4
 (exemple : Temps plein, durée déterminée = 13)

En cas d'emploi de formation, indiquer « F » + lieu de formation

En cas de chômage, indiquer « C »

En cas d'absence d'information, indiquer le motif

Annexe 8

NB : document à utiliser pour les années 2002 et 2003

Annexe 9

NB : document à utiliser pour les années 2002 et 2003

RECAPITULATIF DES COUTS P.I.

	ANNEE :
--	---------------

<p><u>IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT :</u></p> <p>Nom : Adresse :</p>	<p>Matricule :</p>
---	--------------------------

DUREE D'INOCUPATION	< 10 mois	de 10 mois à 2 ans	> 2 ans	TOTAL	BUDGET EN EURO
NOMBRE DE STAGIAIRES					
<i>Hommes</i>					
Moins de 25 ans					
Plus de 25 ans					
<i>Total (1)</i>					
<i>Femmes</i>					
Moins de 25 ans					
Plus de 25 ans					
<i>Total (2)</i>					
TOTAL GENERAL (1) + (2)					

Annexe 10

NB : document à utiliser pour les années 2002 et 2003

PROGRAMMATION 2000 – 2006

2002 – 2003

RAPPORT FINAL D'ACTIVITES

ACTIONS DE FORMATION

Un rapport par n° de projet agréé

Remarque importante

La forme et la présentation de ce document sont susceptibles d'être modifiés selon les instructions de l'Agence FSE mais pas le contenu des informations demandées.

PREAMBULE

Le présent rapport doit refléter les activités de l'opérateur et leurs résultats pour la période d'agrément visée, soit la période 2002 – 2003.

Enfin si un opérateur bénéficie de l'intervention du FSE dans le cadre de plusieurs mesures du DOCUP, il est demandé un rapport général en identifiant les activités par mesure.

I. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

a. ORGANISME PROMOTEUR et/ou réalisateur au bénéfice duquel (desquels) le concours a été attribué .

ORGANISME au bénéfice duquel le concours est attribué

Dénomination :

DOCUP concerné :

N° de projet :

Période couverte :

b. ORGANISME(s) REALISATEUR(s) DIFFERENT(s) DU PROMOTEUR

= collaborateur(s) actif(s) ayant une implication financière dans le projet.

Dénomination :

Dénomination :

Dénomination :

Dénomination :

II. DESCRIPTION DES ACTIVITES

Description des activités réalisées dans le cadre du premier appel à projet

2.1. Description du programme d'activités réalisé (2002 – 2003) au regard de ce qui était prévu.

Il s'agit de décrire les activités cofinancées par le FSE durant la période 2002 – 2003 (exclusivement nouvelle programmation 2000 - 2006) , en veillant à établir une comparaison entre la décision de Gouvernement et les réalisations effectives pour la période couverte par le présent rapport.

POUR LES ACTIONS DE FORMATION DES ENSEIGNANTS ET DES FORMATEURS, IL CONVIENT D'IDENTIFIER LES PARTENARIATS AVEC LES ENTREPRISES.

2.2. Analyse des facteurs bloquants et facilitateurs

Il est demandé à l'opérateur de porter un regard analytique sur le programme réalisé en identifiant les facteurs bloquants ou facilitateurs dans :

- la réalisation des activités ;
- la mise en œuvre des partenariats.

2.3. Volume d'activités

Types d'activités	Nombre d'heures prévues dans la fiche de candidature (2002– 2003) ¹	Nombre d'heures réalisées au 31 décembre 2002 (cf. rapport annuel 2002)	Nombre d'heures réalisées du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003	TOTAL 2002 – 2003
Orientation, suivi, accompagnement				
Préformation, initiation				
Perfectionnement, formation qualifiante				
Spécialisation				
Recyclage				
Total				

Si le nombre d'heures prévues est différent du nombre d'heures réalisées, quelles en sont les principales raisons ?

(1)Fiche initiale ou éventuellement reformulée

III. LES STAGIAIRES PAR MESURE

Dans cette section il est demandé à l'opérateur d'indiquer :

- le nombre de stagiaires prévus pour la période 2002– 2003 ;
- le nombre de personnes ayant participé aux actions cofinancées par le FSE (REALISATIONS), **par année civile** ;
- le nombre de personnes ayant terminé ou interrompu définitivement les activités cofinancées par le FSE (RESULTATS) ;
- l'impact direct auprès des stagiaires bénéficiaires des activités cofinancées par le FSE.

3.1. NOMBRE DE STAGIAIRES PREVUS (2002 – 2003) :

3.2. REALISATIONS

Il s'agit d'indiquer le nombre de personnes ayant participé aux actions cofinancées par le FSE, en fonction du statut, du profil, du niveau de diplôme, de l'âge, du genre.

Ces données seront ventilées par année civile

ANNEE CIVILE 2002

Profils des stagiaires ayant participé au programme d'activités

Statut	Caractéristiques	Nombre
1. Travailleurs occupés, dont		
	Salariés, dont	
	Formateurs	
	Enseignants	
	Indépendants	
	Chefs d'entreprise	
2. Demandeurs d'emploi inoccupés, dont		
	Chômeurs complets indemnisés	
	Demandeurs d'emploi à aptitude réduite	
	Bénéficiaires de l'aide sociale (dont minimex)	
	Autres (précisez)	
3. Etudiants, dont		
	Etudiants de l'enseignement technique et professionnel (3 ^e degré)	
	Etudiants dans les filières alternance	
	Etudiants de l'enseignement supérieur	
4. Autres (précisez)		
TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)		

Niveau de diplôme

	Nombre
Au plus le CEB	
CESI	
CESS	
SUPERIEUR	
AUTRE (précisez)	
TOTAL	

Age et genre

	Femmes	Hommes	Total
Moins de 25 ans			
25 à 44 ans			
45 ans et plus			
TOTAL			

ANNEE CIVILE 2003

Profils des stagiaires ayant participé au programme d'activités

Statut	Caractéristiques	Nombre
1. Travailleurs occupés, dont		
	Salariés, dont	
	Formateurs	
	Enseignants	
	Indépendants	
	Chefs d'entreprise	
2. Demandeurs d'emploi inoccupés, dont		
	Chômeurs complets indemnisés	
	Demandeurs d'emploi à aptitude réduite	
	Bénéficiaires de l'aide sociale (dont minimex)	
	Autres (précisez)	
3. Etudiants, dont		
	Etudiants de l'enseignement technique et professionnel (3 ^e degré)	
	Etudiants dans les filières alternance	
	Etudiants de l'enseignement supérieur	
4. Autres (précisez)		
TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)		

Niveau de diplôme

	Nombre
Au plus le CEB	
CESI	
CESS	
SUPERIEUR	
AUTRE (précisez)	
TOTAL	

Age et genre

	Femmes	Hommes	Total
Moins de 25 ans			
25 à 44 ans			
45 ans et plus			
TOTAL			

TOTAL 2002 - 2003

Profils des stagiaires ayant participé au programme d'activités

Statut	Caractéristiques	Nombre
1. Travailleurs occupés, dont		
	Salariés, dont	
	Formateurs	
	Enseignants	
	Indépendants	
	Chefs d'entreprise	
2. Demandeurs d'emploi inoccupés, dont		
	Chômeurs complets indemnisés	
	Demandeurs d'emploi à aptitude réduite	
	Bénéficiaires de l'aide sociale (dont minimex)	
	Autres (précisez)	
3. Etudiants, dont		
	Etudiants de l'enseignement technique et professionnel (3 ^e degré)	
	Etudiants dans les filières alternance	
	Etudiants de l'enseignement supérieur	
4. Autres (précisez)		
TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)		

Niveau de diplôme

	Nombre
Au plus le CEB	
CESI	
CESS	
SUPERIEUR	
AUTRE (précisez)	
TOTAL	

Age et genre

	Femmes	Hommes	Total
Moins de 25 ans			
25 à 44 ans			
45 ans et plus			
TOTAL			

3.3. RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2003 (en ce y compris l'exercice civil 2002)

3.3.1. Données quantitatives

Il est demandé d'indiquer le nombre de personnes :

- ayant abandonné l'activité cofinancée par le FSE ;
- ayant achevé l'activité cofinancée par le FSE (sorties positives) ;
- poursuivant la même activité auprès du même opérateur après le 31.12.2003.

	Nombre au 31.12.2003
Abandons	
Sorties positives	
Poursuite des mêmes activités en 2002	

3.3.2. Données qualitatives

Il est demandé dans ce cadre de décrire les résultats obtenus durant la période 2002 - 2003 , *en expliquant dans la mesure du possible les facteurs bloquants ou facteurs facilitateurs* au regard notamment du nombre de stagiaires que l'opérateur **prévoyait** de former.

Pour ce qui concerne l'abandon par les stagiaires des activités cofinancées, il est demandé à l'opérateur d'en expliquer les raisons principales (exclusions, raisons administratives, emploi avant la fin de la formation etc.), en quantifiant le cas échéant les raisons avancées.

ABANDONS	Nombre
Exclusions	
Emploi	
Administratif	
Autres	

Si les stagiaires poursuivent le même type d'activités auprès du même opérateur, il convient également d'en expliquer les raisons principales.

3.4. IMPACTS DIRECTS AUPRES DES STAGIAIRES (analyse des sorties positives).

Il est demandé à l'opérateur d'indiquer :

- le type de sortie, dont la liste peut être affinée par l'opérateur ;
- le type d'évaluation en fin d'activité (et sa forme), dont la liste peut être affinée par l'opérateur.

Par ailleurs l'opérateur est invité à donner tout élément d'analyse qualitative qu'il juge opportun, et à livrer en annexe tout document estimé utile.

3.4.1. Types de sorties positives

	NOMBRE
Passerelles parcours d'insertion	
Formation hors parcours d'insertion	
Emploi	
Autres	

3.4.2. Type de formalisation interne

	TYPE (indiquer d'une X)
Certification ou diplôme	
Attestation	
Autre (précisez)	

3.5. Lien au Plan national pour l'emploi et à la stratégie européenne pour l'emploi

Chaque Etat est invité à déposer annuellement auprès de la Commission européenne un plan d'action national pour l'emploi. Ce plan définit la stratégie de chaque Etat membre au regard des lignes directrices définies annuellement par la Commission européenne.

Ces lignes directrices contribuent au développement de la stratégie européenne pour l'emploi telle que définie dans le DOCUP Objectif 3 et le DOCUP Phasing out Objectif 1.

Dans ce cadre il est demandé à chaque Etat membre d'identifier la contribution du FSE au développement du Plan national d'action pour l'emploi.

Le tableau ci-dessous reprend les lignes directrices couvertes par le DOCUP Objectif 3 et le DOCUP Phasing Out Objectif 1 (ANNEE 2002), ainsi qu'une proposition d'intervention du FSE par mesure (ou sous-mesure), par pilier et par ligne directrice, marquée d'une « X » .

Aussi est-il demandé à chaque opérateur :

- de confirmer ou d'infirmier (et dans ce dernier cas de faire une nouvelle proposition) que son projet couvre la ou les lignes directrices telle que identifiées par une croix ;
- de déterminer le pourcentage de ventilation, si un projet couvre plusieurs lignes directrices .

EN ANNEXE FIGURE LA DESCRIPTION DES LIGNES DIRECTRICES ET DES PILIERS POUR 2002.

INTERVENTION FSE										
Répartition par pilier et LD										
Piliers	I				II			III		IV
	LD	L	D	LD	LD	LD	LD	LD	LD	LD
Lignes directrices	1	4	5	6	7	9	11	15	18	
OBJECTIF 3										
Axe 1										
mesure 1,1				X			X			
mesure 1,2	X	X								
mesure 1,3	X	X				X		X		
mesure 1,4	X									
Axe 2										
mesure 2,1					X					X
mesure 2,2					X					X
Axe 3										
mesure 3,1	X						X			
mesure 3,2	X		X							
mesure 3,3				X						
Axe 4										
mesure 4,1				X	X					
mesure 4,2										X
OBJECTIF 1 (FSE)										
Axe 2										
mesure 2,5						X		X		
Axe 5										
mesure 5,1				X			X			
mesure 5,2	X	X				X		X		
mesure 5,3	X									
mesure 5,4	X		X		X		X			X
Axe 6										
mesure 6,1					X					X
mesure 6,2					X					X

Annexe 12

NB : document à utiliser pour les années 2002 et 2003

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Poste 9502 : Récapitulatif des valeurs d'amortissement imputés en subvention								
Exercice 200 . .budget à charge de la nouvelle programmation 02-03.								
Nature du matériel	Date d'achat	Valeur d'achat à 100%(1)	Durée de l'amortissement (2)	Montant total déjà amorti avant 200.. (3)	Valeur d'amortissement à 100% année 200.. (4)	Montant restant à amortir après 200.. (5)	% d'affect à l'action en 200.. (6)	Imputation financière action (7)
Ex : Fax(8)	1/05/98	15.000	5	9.000	3.000	3.000	60%	1.800
						TOTAL 200.. budget 02-03		

Explication de l'annexe 12 - Tableau d'amortissement

(1) Valeur d'achat à 100% = Montant total de la facture à 100% du prix d'achat

(2) Durée de l'amortissement = Nombre d'années pour amortir le bien d'investissement (2, 3, 5 10 ou 20 ans)

2 ans Logiciel de plus de 247,89 € HTVA

3 ans Matériel pédagogique à usage intensif / Matériel informatique

5 ans Matériel à usage administratif / Voiture

10 ans Aménagement des locaux sauf la réfection régulière laquelle est amortie en fonction de sa durée de vie potentielle

20 ans Achat d'un bâtiment

(3) Montant déjà amorti = Somme des montants déjà amorti depuis la date d'achat du bien d'investissement

(4) Valeur de l'amortissement = (Valeur de l'achat à 100%) / (Nbre d'années d'amortissement)

(5) Montant restant à amortir = Somme des montants qui restera à amortir après l'imputation de la subvention de l'amortissement de ce solde

(6) Pourcentage d'affectation qui correspond au temps passé l'action FSE ou toute autre proportion motivable

(7) Imputation financière pour l'action 2001 = Valeur de l'amortissement à 100% (4) * Le pourcentage d'affectation à l'action (6)

(8) Explication de l'exemple

Montant à 100% de l'achat	15.000		
Date d'achat	1998		
Durée de l'amortissement	5 ans car matériel à usage administratif - De 1998 à 2002		
Montant déjà amorti	9000	(3*3000)	1998 + 1999 + 2000
Valeur de l'amortissement à 100%	3.000	2001	
Montant encore à amortir	3.000	2002	

! La somme de (3) , (4) et (5) doit être égal au montant de l'achat à 100% (1)

% d'affectation	60%		
Imputation financière année 2001	1.800	(3000 * 60%)	valeur d'amortissement imputée en subvention au FSE

(9) Montant qui doit se retrouver au niveau du compte 9502 de l'annexe 1

Annexe 13

NB : document à utiliser pour les années 2002 et 2003

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES PAR ANNEE CIVILE

Compte n°(ex : 9101, 9102,... + Compléter un tableau par rubrique)

Exercice 200 . .budget à charge de la nouvelle programmation 02-03

N°	N° de pièce	Date d'achat	Nature de la dépense	Fournisseur	Montant Facture (1)	% d'affect. à l'action FSE (2)	Imputat° financière à charge du FSE (3)	Imputat° financière à charge d'un PPB (4)	Pmt (5)	Date du Pmt (6)	NP (7)
					TOTAL 200..budget 02-03						

Explication de l'annexe 13

(1) Montant facture = Montant total de la facture à 100%

(2) Pourcentage d'imputation qui correspond au temps passé à l'action FSE ou tout autre proportion motivable

(3) Imputation financière à charge du FSE = Montant total facture * Pourcentage d'affectation à l'action = (1) * (2)

(4) Imputation financière à charge d'un PPB ou à charge de la part privée = Montant total facture - Imputation financière à charge du FSE = (1) - (3)

! La somme des colonnes (3) et (4) doit être égale à la colonne (1)

(5) Pmt = B = Banque
 C = Caisse

(6) Date du paiement de la dépense. Il s'agit, en général de la date de l'extrait de compte.

! Une dépense non payée au moment de la réalisation du solde, devra l'être avant le dépôt des montants à la Commission Européenne

(7) NP = Non Payé au moment du dépôt du solde à la cellule FSE

Annexe 13bis

NB : document à utiliser pour les années 2002 et 2003

TABLEAU FRAIS DE DEPLACEMENT

Frais de déplacement (remplir un tableau pour tous les comptes de déplacement : 9002 ; 9102 ; 9104 ; 9601d ; 9601 ^e)								
Exercice 200 . .budget à charge de la nouvelle programmation 02-03								
N°	N° de pièce comptable	Date de déplacement	Lieu et objet de la mission	Personne concernée	Nbre de km	Coût au km	Coût Total	Pmt
TOTAL 200..budget 02-03								